



La certification



Les obligations réglementaires pour
Cygnus Formations et ses partenaires

Sommaire

- Qualiopi, c'est quoi?
- Vos obligations en tant que formateur
- Les obligations et engagements de Cygnus Formations

1. Qualiopi, c'est quoi?

- Il s'agit d'une nouvelle certification qui vise à la création d'une démarche qualité pour les acteurs de la formations professionnelle. A partir de janvier 2022, sans la certification il n'y aura plus de financement OPCO et CPF.
- La certification est obtenue à la suite d'un processus d'audit valable pour une durée de 3 ans.



- Ce référencement est une garantie pour les clients et les organismes financeurs.
- Il s'agit donc pour nous de nous mettre en conformité avec ces critères.
- Les formateurs étant nos partenaires, vous êtes directement concernés sur plusieurs indicateurs.

La définition d'objectifs opérationnels

- **Critères 2.5** « Le prestataire définira les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation. »
- **Critères 2.6** « Le prestataire établira les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires. »
- **Critères 2.7** « Lorsque le prestataire mettra en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assurera de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée ».
- **Critères 3.11** «Le prestataire évaluera l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation. »

Ce que cela implique pour les formateurs :

- **Au démarrage de la formation** : définir les objectifs opérationnels de la formation
- **A chaque séance** : faire un point sur les objectifs attendus de la séance
- **En milieu de parcours** : faire un bilan intermédiaire avec les points de remédiation prévus pour réaxer la formation afin d'atteindre les objectifs fixes, avec une mesure des points de progression sur chaque objectif
- **A la fin de la formation** : rédiger un bilan en corrélation avec les objectifs opérationnels définis, avec une mesure des points de progression sur chaque objectif
- **S'il y a une certification dans le parcours** : un objectif opérationnel doit être défini par rapport à la certification

L'accompagnement pendant la formation

- **Critères 3.12** «Le prestataire décrira et mettra en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours. »
- **Critères 4.19** « Il mettra à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permettra à celui-ci de se les approprier. »

Ce que cela implique pour les formateurs :

- **Une communication régulière** avec Cygnus Formations afin d'anticiper les ruptures dans les parcours, s'assurer de la continuité et la régularité dans l'apprentissage et mettre en place les solutions pour réengager l'apprenant dans sa formation.
- Accompagner l'apprenant dans son apprentissage par la **sélection et l'appropriation d'outils et de supports** cohérents en terme de contenu et de besoins, pendant les séances mais aussi en dehors. Cela peut concerner les plateformes e-learning comme le budget de support mis à disposition sur chaque formation.

La qualification des intervenants

- **Critère 5.21** « Le prestataire déterminera, mobilisera et évaluera les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations. »
- **Critère 5.22** « Il entretiendra et développera les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivrera. »

Ce que cela implique pour les formateurs :

- **Dans le fonctionnement CYGNUS FORMATIONS** : nous sélectionnons le formateur en fonction de ses compétences et du profil du stagiaire.
- On peut nous demander de fournir les **diplômes** des formateurs en lien avec leurs domaines d'intervention : mettre à jour votre espace personnel avec vos diplômes et vos expériences
- **Continuer à se former** pour être à jour sur ses compétences : nouvelles versions de logiciels, nouvelles méthodes pédagogiques, outils de visio...
- **Rôle de CYGNUS FORMATIONS** : accompagner les formateurs dans leurs projets de formation et développement de compétences.

L'engagement des formateurs

- **Critères 4.17** « Le prestataire mettra à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié.»
- **Critères 6.27** « Lorsque le prestataire fera appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assurera du respect de la conformité au référentiel.»

Ce que cela implique pour les formateurs :

- Dans la mesure où nous allons être certifiés, il est entendu que nos partenaires, dont les formateurs qui assurent la partie « moyens humains », respectent également les critères QUALIOPi.
- Cela implique que ce soit contractuel.

Rester alertes et informés

- **Critère 6.23** « Le prestataire réalisera une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle.»
- **Critère 6.24** « Il réalisera une veille sur les évolutions des compétences, métiers et emplois dans ses secteurs d'interventions. »
- **Critère 6.25** « Il réalisera une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations.»

Ce que cela implique pour les formateurs :

- Avoir connaissance des **actualités de la formation** (réforme, CPF, ...)
- Veille liée à la **pédagogie et aux outils** (méthodes, outils de visio, ...)
- Rester à jour sur les **certifications** et outils de préparation
- Comment ? : être attentif aux informations diffusées par CYGNUS FORMATIONS (mails d'informations, réseaux sociaux), être inscrits à des newsletters d'actualité, suivre des webinaires, ... (Centre Inffo, CPF, Cambridge)

Pour vous accompagner

Le Référentiel National Qualité:

<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>

Email Cygnus Formations:

contact@cygnus-formations.fr

Téléphone Cygnus Formations:

06 86 50 86 67